

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 017-5924/19/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat relative à l'appel à projet pour la récupération et la valorisation matière des cartons des professionnels du centre-ville de Marseille avec l'entreprise Suez RV Rebond Insertion.**

MET 19/10915/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'analyse du contenu des ordures ménagères collectées sur le territoire Marseille Provence fait apparaître que 18% d'entre elles sont constituées de cartons. Au centre-ville de Marseille, une très grande majorité de ce gisement provient d'activités professionnelles.

Or, afin de réduire la part des déchets prise en charge par le service public, les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets approuvés par délibération n° DEA 018-2836/17/CM au Conseil de Métropole du 19 Octobre 2017 préconisent de réduire les tonnages pris en charge par la collectivité en recentrant les flux des professionnels vers des déchèteries professionnelles qui pourront leur apporter un service plus adapté à leur besoin.

Dans ce cadre, la Métropole a souhaité susciter sur le centre-ville de Marseille l'émergence d'une offre de service permettant la collecte et la valorisation matière de ces cartons et qui fasse appel, dans la mesure du possible, à des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

Conformément à la délibération n° 005-3653/18/CM du 22 mars 2018, deux entreprises ont répondu à l'appel à projet lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les deux candidats B&P Environnement et SUEZ REBOND INSERTION ont été auditionnés par un jury composé d'élus le 07 mars 2019.

Suite à celui-ci, des compléments d'information ont été demandés aux deux candidats. Suite à leur analyse, il a été décidé de retenir la proposition de l'entreprise Suez RV Rebond Insertion.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de Métropole d'approuver la convention de partenariat avec l'entreprise Suez RV Rebond Insertion pour la récupération et la valorisation matière des cartons des professionnels du centre-ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEA 018-2836/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets;
- La délibération n° DEA 005-3653/18/CM du 22 mars 2018 relative à l'approbation du lancement d'un appel à projet pour la récupération et la valorisation matière des cartons des professionnels du centre-ville de Marseille ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 14 mai 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'extraire des ordures ménagères prises en charge par le service public et notamment les cartons produits par les professionnels,
- Qu'il convient d'approuver la convention de partenariat avec l'entreprise Suez RV Rebond Insertion pour la récupération et valorisation des cartons des professionnels du centre-ville de Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat avec l'entreprise Suez RV Rebond Insertion pour la récupération et valorisation des cartons des professionnels du centre-ville de Marseille ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention de partenariat et à prendre toutes dispositions y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN